

Communiqué de presse • 10 décembre 2024

Feuille de route télémédecine Grand Est 2024-2026

Une étape clé pour améliorer l'accès aux soins dans la région

Face aux défis croissants liés au vieillissement de la population, à l'augmentation significative des besoins en soins coordonnés et à l'inégale répartition des professionnels sur les territoires du Grand Est, la Préfecture de la région Grand Est, le Conseil Régional Grand Est, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est et la Direction de la coordination de la gestion du risque de l'Assurance Maladie ont annoncé le 27 novembre 2024, le lancement de la Feuille de route télémédecine Grand Est #2, réaffirmant ainsi leur engagement en faveur de la télémédecine sur la période 2024-2026.

La mise en œuvre de cette feuille de route reste confiée au GRADeS¹ Pulsy, et s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis 2021 dans le cadre de la première Feuille de route télémédecine.

Au 31 décembre 2023, la première Feuille de route a permis de soutenir un modèle de téléconsultations assistées et augmentées, en :

- Mobilisant **plus de 200 médecins** pour la téléconsultation,
- Rendant **163 sites de télémédecine opérationnels** dont **41%** situés en **zones rurales**,
- Répondant potentiellement aux besoins de **23% de la population** vivant **dans des zones sous denses** (c'est-à-dire, dont l'Accessibilité Potentielle Localisée [APL] est inférieure à 4 consultations par an et par habitant) avec plus de **12 000 téléconsultations réalisées**.

Un engagement renforcé pour l'avenir

La Feuille de route #2 bénéficie d'une enveloppe de 4,28 millions d'euros pour la réalisation d'actions de droit commun telles que le développement de la téléexpertise en secteur libéral comme en établissement mais aussi le déploiement de la télésanté en hôpitaux de proximité. Parallèlement, des appels à projet permettant de soutenir un cadre d'innovations et d'expérimentations seront publiés dès 2024.

Cette nouvelle Feuille de route vise également à renforcer les démarches en cours comme l'accompagnement des sites équipés dans le cadre de la Feuille de route #1 jusqu'à ce qu'ils atteignent des usages réguliers, mais aussi à poursuivre la mobilisation de médecins requis.

¹ Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé. Pulsy est un Groupement d'Intérêt Public.

La mobilisation conjointe des acteurs des territoires concernés, des professionnels, des conseils territoriaux de santé, des préfetures de département, des délégations territoriales de l'ARS et les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, jouera un rôle crucial dans la mise en œuvre de cette Feuille de route, en évaluant les opportunités sur le terrain, en assurant une promotion et une communication optimales autour des actions menées.

La Feuille de route télémédecine Grand Est 2024-2026 marque une étape déterminante dans la transformation de l'accès aux soins dans le Grand Est, dans le respect du parcours de soins et de l'équité territoriale et sociale dans le déploiement des sites.

En renforçant les dispositifs de télémédecine, nous œuvrons ensemble pour garantir une prise en charge de qualité pour tous les habitants du Grand Est.

Vous souhaitez impulser un projet de télémédecine sur votre territoire ?

Saisissez cette
opportunité !

Contactez Pulsy

0805 297 000

Service et appel gratuits

fdr.tlm@pulsy.fr

L'opérateur public de la feuille de route télémédecine Grand Est

En savoir plus
telemedecine.grandest.fr

Contacts presse

Agence Régionale de Santé Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Région Grand Est : presse@grandest.fr

Préfeture de la région Grand Est : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Assurance Maladie : nicolas.falcone@assurance-maladie.fr